

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019**

**Présents :**

Mesdames : D. ALLÉLY, R. BASQUIN, V. DEKKICHE, S. JEAN-MARIE, D. POELAERT  
Messieurs : P. BEHERAY, J. DUCROCQ, C. LE BEGUEC, D. NICCO, P. SANDELIS  
Incomplétude du nombre de conseillers municipaux suite au décès de Monsieur D. LOUVET

**Absents excusés et représentés :**

L. HOANG, S. MOLIN, A. PERROT, M. PRIEUR,

**Pouvoirs :**

L. HOANG à C. LE BEGUEC  
S. MOLIN à S. JEAN-MARIE  
A. PERROT à R. BASQUIN  
M. PRIEUR à D. POELAERT

**Secrétaire de séance : D. ALLÉLY**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil du 22 février 2019
2. Attribution de compensation par la Communauté de Communes Cœur Yvelines - Délibération n° 8-2019
3. Exercice 2019 : vote des taux des taxes directes locales - Délibération n° 9-2019
4. Budget primitif 2019 de la commune - Délibération n° 10-2019
5. Numérotation chemin de la Buissonnerie - Délibération n° 11-2019
6. Tarif au Fil des Pages- Délibération n° 12-2019
7. Informations diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30

**1. Approbation du compte rendu du conseil du 22 février 2019**

**Approbation à l'unanimité**

**2. Attribution de compensation par la Communauté de Communes Cœur Yvelines - Délibération n° 8-2019**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 6 février dernier afin d'élaborer un juste calcul de l'attribution de compensation versées aux communes membres.

Jusqu'en 2017, les attributions de compensation pouvaient être votés par le conseil communautaire parallèlement à l'adoption du rapport de la CLECT. Désormais, les communes doivent se prononcer dans un premier temps sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois suivant sa transmission par l'EPCI. Dans un second temps, l'EPCI est amené à voter les attributions de compensations définitives.

Les montants des attributions de compensation versés suite à la présentation du rapport de la CLECT au conseil communautaire sont considérés comme provisoires.

L'attribution de compensation 2019 correspond au calcul suivant : recettes professionnelles figées + régularisations proposées pour 2018 – le montant prévisionnel des dépenses 2019 (achats communs, instruction du droit des sols, SIVOM Montfort, SDIS).

Le tableau ci-dessous présente les calculs de compensation 2019 :

Depuis 2014	2018			2019	
	Dépenses			Dépenses prévisionnelles	Compensation
Recettes professionnelles figées par CLECT	Prévisionnelles (CLECT)	Réalisés	Régularisations proposées pour 2018 (prévisionnelles – réalisées)		
165 358 €	50 623.27 €	36 733.02 €	13 890.25 €	64 197.09 € Dont 18 451.20€ SDIS	115 051.16 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 8-2019 qui propose :

- Prendre acte de la présentation du rapport de la CLECT
- Approuver le rapport de la CLECT fixant l'attribution provisoire de 115 051.16 € à la commune par la communauté de communes Cœur d'Yvelines au titre de la compensation de la fiscalité.
- Inscrire ce montant au budget primitif au chapitre 73211

La délibération est mise au vote

**Approbation à l'unanimité**

### **3. Exercice 2019 : vote des taux des taxes directes locales - Délibération n° 9-2019**

Malgré la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation de la péréquation, il a été décidé de ne pas augmenter cette année les taux des taxes directes locales.

Les bases d'impositions sont plus importantes cette année. Il en découle un produit attendu en accroissement, par rapport à 2018, de 21.368 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 9-2019 qui propose :

Fixer pour l'année 2018 le taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation : 5.90 %

Taxe foncier bâti : 10 %

Taxe foncier non bâti : 47 %

La délibération est mise au vote

**Approbation à l'unanimité**

### **4. Budget primitif 2019 de la commune - Délibération n° 10-2019**

Ci-dessous, les chiffres de ce budget 2019 :

FONCTIONNEMENT

**DEPENSES**

		<b>BP 2019</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	158 950 €
012	CHARGES PERSONNEL	156 300 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	153 000 €
65	CHARGES GESION COURANTE	90 900 €
66	INTERETS	7 200 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500 €
022	DEPENSES IMPREVUES	921 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	40 000 €
		<b>607 771 €</b>

## RECETTES

		BP 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	0 €
070	PRODUITS DE SERVICES	32 700 €
73	IMPOTS ET TAXES	530 103 €
74	DOTATION PARTICIPATION	19 564 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 €
R002		25 354 €
		<b>607 771 €</b>

Et en investissement :

N°	Opération	RAR			VOTE BUDGET	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
				SOLDE EXECUTION		250330,27
				AFFECTATION RESULTAT		200000
				REPORT RAR	365 284,40	27 845
				FCTVA		8 430
				TA		42 293
				vire SECTION FONCTIONNEMENT		40 000
321	Matériel et mobilier				8 000	
340	Signalisation voirie				1 000	
344	Contrat rural	266842,8			363 500	256 212
358	AMELIORATION ECLARAGE PUBLIC					8 500
360	ECOLE				10 000	2 400
361	MAIRIE				4 000	
366	TRIENNAL 16-17-18				87 000	50 274
368	OUTILLAGE				1 000	
369	EGLISE				6 000	4 000
370	VOIRIE				10000	1800
374	ELECTROMENAGER				1000	
375	ENFOUISSEMENT	98441,6	27845			
	COLOMBARIUM				5000	
				EMPRUNT (1641)	20000	
	020 DEPENSES IMPREVUES				10 299,87	
	<b>Total général</b>	<b>365 284,40</b>	<b>27 845,00</b>		<b>892 084,27</b>	<b>892 084,27</b>

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n° 10-2019 qui propose :

- Arrêter le budget primitif de la commune tant en recettes qu'en dépenses
  - Section de fonctionnement : 607 771.10 €
  - Section d'investissement : 892 084.27 €
  - Soit un total de : 1 499 855.37 €
- Attribuer aux associations les subventions suivantes :
  - TOP LA : 200 €
  - AGE ET PARTAGE : 200 €
  - ASSOCIATION PIERRE CHAUMET : 800 €
  - JOIE DE LIRE : 1 600 €
  - DIODURUM: 750 €
  - ADMR MÉRÉ: 100 €
  - SECOURS CATHOLIQUE : 300 €

La délibération est mise au vote

**Approbation à l'unanimité**

### **5. Numérotation chemin de la Buissonnerie - Délibération n° 11-2019**

La parcelle cadastrée C 1565 chemin de la Buissonnerie a été vendue et divisée en deux lots :

lot A : 807 m2 propriété ZERBIB / BENOIS

lot B : 758 m2 propriété LAURENT /FILTZ

Deux maisons sont en cours de construction.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°11-2019 qui propose d'attribuer :

- au lot A issu de la parcelle C 1565P propriété ZERBIB/BENOIS, le 5 chemin de la Buissonnerie
- au lot B issu de la parcelle C 1565P propriété LAURENT/FILTZ, le 7 chemin de la Buissonnerie

La délibération est mise au vote

**Approbation à l'unanimité**

### **6. Tarif au Fil des Pages - Délibération n° 12-2019**

Lors du dernier comité de pilotage le 14 février dernier du réseau de médiathèques « Au Fil des Pages 78 », il a été proposé et voté l'ajout aux prestations du réseau de la possibilité de s'abonner à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à une base de données « EUROPRESSE ». Celle-ci est consacrée à la presse du jour, quotidiens, hebdomadaires, mensuels, locale, nationale, internationale, payante, gratuite, médias sociaux, thèses... et aux archives sur une dizaine d'années, avec 350 millions d'articles, mise à jour quotidienne, accès pc, tablettes et smartphones, recherche par titre ou par article ou par thème, format texte ou PDF téléchargeable, 200 connections simultanées.

L'abonnement sera facturé 15 € par an/par abonné et encaissé par chaque médiathèque du réseau.

Ainsi que le prévoit le règlement du réseau, cette nouvelle prestation et son tarif doivent être voté par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°12-2019 qui propose d'accepter l'intégration d'EUROPRESSE dans les prestations du réseau à un tarif de 15 € par an par abonné à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La délibération est mise au vote

**Approbation à l'unanimité**

## **7. Informations diverses**

### Montée en débit :

- Le 5 Avril dernier a eu lieu l'inauguration de l'armoire technique Nœud de Raccordement d'Abonnés de Montée en Débit (NRA-MED) de Bazoches-sur-Guyonne installée Chemin du Rocher Marquant, pour la montée en débit de l'ADSL des abonnés à l'Internet. Madame Pauline Winocourt-Lefevre -Vice-présidente déléguée aux ruralités-, Monsieur Michel LOMMIS -Maire de Mareil le Guyon- la Société Yvelines Numérique étaient présents à cette manifestation ainsi que quelques Bazochéens exerçant leur activité professionnelle dans le cadre du télétravail. Cette inauguration a été suivie d'un échange convivial à la mairie, relatant dans l'ensemble des résultats positifs de montée en débit. J. DUCROCQ précise quand même, qu'il n'a pas constaté une nette amélioration de la montée en débit à la Pinsonnière. De plus, il est fortement conseillé de demander à son fournisseur d'accès de modifier la connexion ADSL en VDSL.

### Point travaux école

Les travaux sont bien avancés, malgré un retard de livraison des menuiseries qui sont maintenant installées. Une réunion de chantier a lieu toutes les semaines soit le mardi ou le jeudi. Il reste à venir les professionnels de la plomberie et les plaquistes.

### Festivités - manifestations :

- Chasse aux œufs de Pâques : Lundi de Pâques le 22 Avril à 11 H00, la mairie accueillera les enfants pour la traditionnelle chasse aux œufs.
- La prochaine fête champêtre se déroulera le 3ème week-end de septembre, soit le Dimanche 15 Septembre 2019.

### Nettoyage de printemps :

- Cette année encore, la commune de Bazoches sur Guyonne s'est engagée dans l'opération "Nettoyage de Printemps", en partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, qui aura lieu le samedi 13 Avril prochain à partir de 14h00.

### Election européennes :

- Les Elections européennes se dérouleront le Dimanche 26 Mai 2019.

### Antenne téléphonie :

- En Mai 2018, la commune a été sollicitée par le responsable de Bouygues Télécom pour installer une antenne pour la 4G sur le territoire communal. Cette installation se fera dans le clocher de l'église. Bouygues Télécom a établi une demande préalable de travaux. L'installation de cette antenne donnera lieu au versement de 5 000 € par an à la commune indexé à 2 % l'an. Cette somme sera dédiée aux travaux de l'Eglise. Une convention sera signée avec l'installateur Cellnex.

Fin de séance à 22 H 15